

Classes à multi-degrés
Baptiste Laville (Verts)

Réponse du Gouvernement

Le Gouvernement confirme les résultats positifs de l'enseignement dispensé dans les classes à degrés multiples des écoles jurassiennes. Les constatations corroborent les diverses réflexions et études menées à ce sujet depuis de nombreuses années, en particulier la recherche de la HEP-BEJUNE. Les constatations de ce suivi scientifique, auquel il est fait référence dans l'intervention parlementaire, ont conduit à une modification de l'Ordonnance scolaire (OS, RSJU 410.111) en date du 25 juin 2019 permettant la création de classes à degrés multiples.

Le Gouvernement répond ainsi aux questions posées.

1. Est-ce que les avantages de l'enseignement à des classes multi-degrés se confirment sur la durée ?

Sans mettre en opposition les deux systèmes, le Gouvernement constate que les classes à degré multiples fonctionnent bien. Au terme de la sixième année d'enseignement dans ces classes, le bilan reste très satisfaisant. Il convient sur ce point de souligner que les équipes enseignantes sont restées stables. Ceci répond à une condition identifiée par l'étude de la HEP-BEJUNE. Il est en effet nécessaire de pouvoir miser sur un personnel enseignant motivé par ce type d'enseignement.

2. La stratégie de développement territorial du Canton pour 2030 prévoit de renforcer la vie sociale et économique des villages pour maintenir leur population. Fermer les écoles va à l'encontre de cette stratégie. Combien d'écoles, de classes ou de cercles scolaires sont menacés de disparaître jusqu'en 2030 ?

Les projections actuelles, qui vont jusqu'en 2026, ne semblent pas prévoir de telles situations. Idéalement, selon la stratégie citée, les communes devraient être proactives pour accueillir de nouveaux habitants et ainsi éviter des fermetures de classes. Toutefois, la modification de l'OS, plus particulièrement son article 97, permet de mettre en place une classe à degrés multiples avant d'en arriver à la solution de la fermeture.

3. Fort de l'expérience positive en lien avec les classes multi-degrés, le Gouvernement proposera-t-il systématiquement l'enseignement à degrés multiples lorsque des classes seront menacées de fermeture dans des villages ?

L'organisation de l'école au sein d'un cercle scolaire est assurée par les autorités communales, en respect des normes fixées par l'OS (art.94). Si la création de classes à degrés multiples est proposée, le Département de la formation, de la culture et des sports (DFCS) soutiendra la demande à condition que les normes légales soient respectées et que le corps enseignant concerné adhère au projet. En effet, la recherche de la HEP-BEJUNE souligne ceci : « *Si la classe à degrés multiples montre des bénéfices en termes d'apprentissage, elle demande au personnel enseignant des compétences et des habiletés organisationnelles spécifiques plus exigeantes. [...] Les classes à degrés multiples sont efficaces pour autant que les habiletés du personnel enseignant soient en cohérence avec les types d'élèves qui la composent. La classe à degrés multiples ne s'impose pas, elle se choisit parmi le personnel enseignant qui se sent à la hauteur pour y travailler.* »

4. Combien de classes à multi-degrés pourraient potentiellement exister à l'horizon 2030 ?

Autant que nécessaire, si le cercle scolaire le souhaite.

5. Quelles démarches concrètes doivent être entreprises par une commission d'école et des parents pour demander l'ouverture d'une classe multi-degrés ?

L'organisation de l'école primaire résulte d'un partenariat entre la direction et la commission d'école, dans laquelle siègent des représentants des parents. C'est aux membres de ce partenariat de tout mettre en œuvre afin de respecter la législation en place. Si la volonté de créer une classe à degrés multiples se présente et que toutes les conditions sont favorables, le DFCS soutiendra la demande par l'intermédiaire du Service de l'enseignement.

6. Un module spécifique ou une sensibilisation à l'enseignement à degrés multiples est-il actuellement dispensé aux futurs enseignants de l'école primaire?

Il n'existe à la HEP-BEJUNE aucun module spécifique à l'enseignement à degrés multiples actuellement dispensé aux étudiants en formation primaire, mais les futurs enseignants y sont déjà fortement sensibilisés. Par ailleurs, un soutien pédagogique et un complément de formation peut être proposé à un enseignant qui s'engage dans une classe à degrés multiples.

Delémont, le 17 mai 2022

Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître

